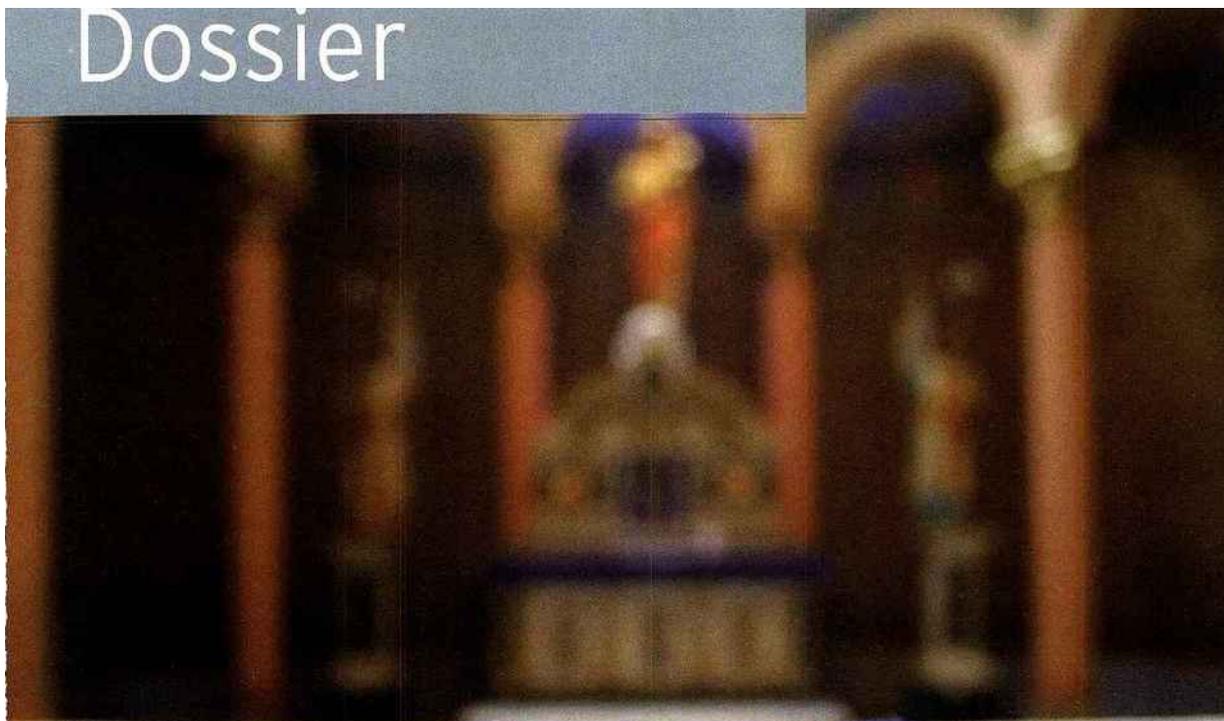




Dossier



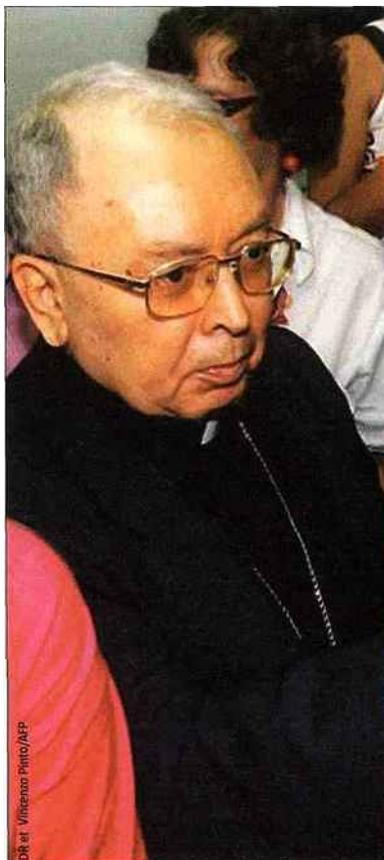
Le Vatican divisé par l'avortement

Un an après, les conséquences directes de l'affaire de Recife n'ont toujours pas fini de se faire sentir. À Rome, à l'Académie pontificale pour la vie, institution créée en 1994 par Jean-Paul II pour étudier les questions liées à la bioéthique et promouvoir la « défense de la vie », une véritable guerre interne fait rage. À coups d'articles, de lettres et de rumeurs. Au centre de la polémique: M^{gr} Rino Fisichella, président de ladite Académie pour la vie. Dossier réalisé par Jérôme Anciberro

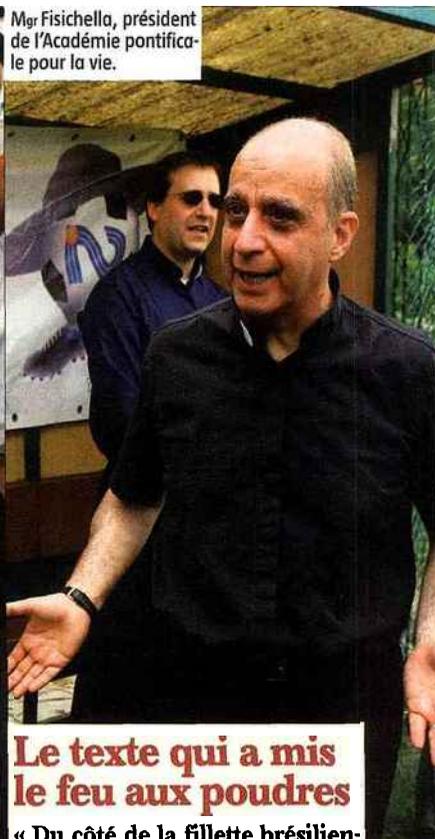
Le cardinal Fischella, par ailleurs recteur de l'université pontificale du Latran, est accusé depuis des mois d'avoir causé un « malentendu » sur l'enseignement de l'Église en matière d'avortement à travers un article publié le 15 mars 2009 dans l'*Osservatore Romano*, le quotidien du Vatican. Six des cinquante-sept membres de l'académie ont publiquement réclâmé son remplacement à la tête de l'institution dans une déclaration datée du 16 février et largement diffusée dans les milieux romains et anti-avortement catholiques. L'article de Mgr Fischella, écrit semble-t-il à la demande de la secrétaire d'État du Vatican, revenait sur les excommunications par l'archevêque de Recife de la mère de « Carmen », la fillette de neuf ans enceinte de jumeaux à la suite de viols répétés de la part de son beau-père et conduite à avorter, ainsi que des membres de l'équipe médicale ayant procédé à l'avortement. Le président de l'Académie pour la vie jugeait que, dans le cas de Carmen, la compassion aurait dû prendre le pas sur la proclamation de la peine d'excommunication, laquelle, de toute façon, était automatique en cas d'avortement direct⁽¹⁾ si l'on suit la lettre du code de droit canonique (§1398).

CURIE. Cette polémique relève en partie d'enjeux de pouvoir classiques au sein de la Curie où le secrétaire d'État Tarcisio Bertone est dans le collimateur de certains autres prélats. Elle est cependant remarquable pour deux raisons. La première est qu'elle a lieu entre des personnes qui, par définition, sont toutes opposées à l'avortement, suivant en cela strictement l'enseignement du magistère catholique. Mgr Fischella a été nommé par Benoît XVI à la tête de l'Académie pour la vie en 2008 et n'a jamais eu la réputation d'un libéral en la matière. La seconde raison est que, au grand dam des services de communication du Saint-Siège, les échanges de ce très vif débat sont en partie publics, ce qui dans le milieu romain relève de l'exception.

La décision de l'archevêque de Recife, Mgr Sobrinho, de rendre publiques les excommunications a poussé les uns et les autres à s'exposer d'une manière rare. La polémique prenant de l'ampleur, ses défenseurs ont tenté de mettre en avant ce qu'ils présentent comme un accompagnement exemplaire de la famille de la fillette par l'Église catholique locale. Selon eux, il était possible de laisser la grossesse de la fillette se poursuivre, quitte à procéder en extrême



Mgr Sobrinho, archevêque de Recife.



Mgr Fischella, président de l'Académie pontificale pour la vie.

Le texte qui a mis le feu aux poudres

« Du côté de la fillette brésilienne », extrait de l'article de Mgr Fischella publié le 15 mars 2009 dans l'*Osservatore Romano*.

« Carmen devait avant tout être défendue, embrassée, caressée avec douceur, pour qu'elle sente que nous étions tous avec elle ; tous, sans aucune distinction. Avant de penser à l'excommunication, il était nécessaire et urgent de sauvegarder sa vie innocente et de la ramener à un niveau d'humanité dont nous, hommes d'Église, devrions être des annonciateurs experts et des maîtres. Il n'en a pas été ainsi et la crédibilité de notre enseignement s'en ressent, hélas : beaucoup de gens le trouvent insensible, incompréhensible et dépourvu de miséricorde. Il est vrai que Carmen portait en elle d'autres vies, innocentes comme la sienne bien qu'elles aient été le fruit de la violence, qui ont été détruites ; mais cela ne suffit pas pour rendre un jugement qui pèse comme un couperet. » ■

intitulé « Les pièges de la compassion », entend démontrer que l'utilisation débridée de l'idée de compassion conduit dans les faits à renoncer à toute règle morale.

Au mois de mai 2009, Mgr Sobrinho s'était dit quant à lui convaincu que son annonce des excommunications « [produisait] un bénéfice spirituel parmi les fidèles catholiques ». Un jugement assurément audacieux. ■

1. L'avortement direct est celui qui vise à la destruction volontaire du fœtus, que cette destruction soit comprise comme moyen ou comme fin.

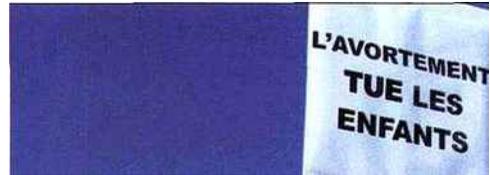
« Les échanges de ce très vif débat sont désormais publics. »

urgente à une opération chirurgicale. Dans une interview accordée au quotidien français d'extrême-droite *Présent* (édition du 29 mai 2009), l'archevêque de Recife, à la question de la journaliste et militante anti-IVG Jeanne Smits de savoir si sa réaction aurait été différente si la petite fille avait été « réellement en danger de mort », n'hésite pas à répondre par la négative, s'appuyant sur le « principe fondamental de la loi de Dieu » selon lequel « la fin ne justifie pas les moyens ». Le règlement avant toute chose...

RAGE. Certains arguments apportés par les défenseurs de Mgr Sobrinho donnent l'impression de relever d'une sorte de rage intellectuelle qu'on ne trouve peut-être que dans certains milieux catholiques. Dans un texte diffusé au début du mois de février, le père Michel Schooyans, membre de l'Académie pour la vie et principal adversaire déclaré de Mgr Fischella, plonge ainsi dans les annales médicales pour mettre en avant le cas de Lina Medina, une fillette péruvienne de 5 ans précocement nubile, ayant accouché par césarienne d'un fils en 1939. Une preuve, selon lui, de la possibilité de sauver des « enfants à naître » lorsque tous les moyens sont mis en œuvre... Ce texte,

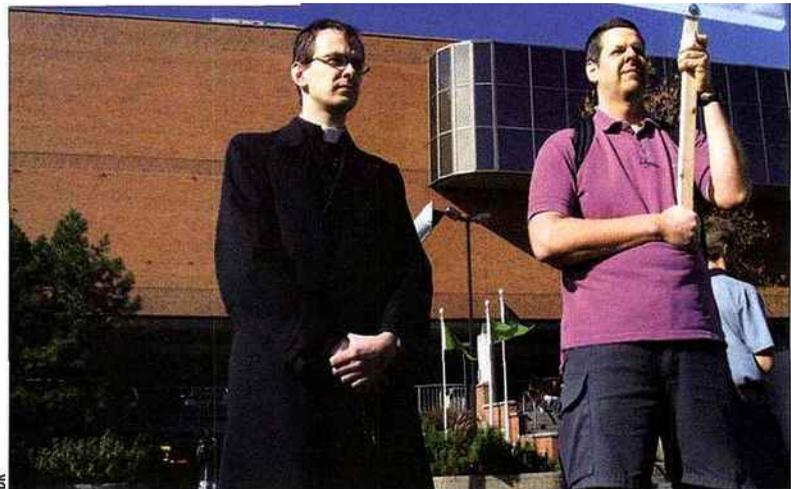
Analyse. S'il apparaît souvent dans le débat public à l'occasion d'un fait divers ou d'une manifestation, le thème de l'avortement est un sujet permanent de débats et de controverses chez les catholiques.

Doctrine, science et compassion



Culture de vie » contre « culture de mort » : les termes du débat sur l'IVG sont posés de manière radicale par l'Église catholique, à tout le moins par certains de ses membres, dont les plus éminents. À travers ce type de slogans et de formules, le point de vue catholique sur l'avortement est souvent perçu comme simplificateur et agressif par une grande partie du public occidental acquis au « droit de choisir ». Derrière cette rhétorique de combat existe pourtant un discours construit dont la mise à jour mobilise bien des énergies. « Ce qu'il y a de bien avec les catholiques, confirme le philosophe Francis Kaplan, auteur de *L'Embryon est-il un être vivant?*⁽¹⁾, c'est qu'ils argumentent. Ils ne se contentent pas d'asséner des citations. Il y a chez eux, en tout cas dans les textes du magistère, un discours auquel on peut s'accrocher, éventuellement pour le contester. Ce n'est pas forcément le cas de tout le monde sur cette question. »

GUERRE. La fameuse formule opposant « culture de vie » et « culture de mort » fait partie de l'argumentaire de base des opposants à l'IVG, au-delà même de la sphère catholique. Elle s'est diffusée depuis la publication d'*Evangelium vitae* (*L'Évangile de la vie*) l'encyclique signée par Jean Paul II en 1995. Ce texte fondateur aborde l'ensemble des « menaces contre la vie », dans une méditation englobant aussi bien la bioéthique que l'économie ou la politique. Des menaces liées à une « structure de péché caractérisée par la prépondérance d'une culture contraire à la solidarité », assimilable à une « guerre des puissants contre les faibles »⁽²⁾. Dans le cadre de cette vision critique du monde contemporain, l'avortement est présenté comme un acte emblématique de la « culture de mort », particulièrement grave puisqu'il vise l'être « le plus innocent qu'on puisse imaginer » (§58), en l'occurrence l'embryon, le fœtus ou



« l'enfant à naître », selon la terminologie choisie.

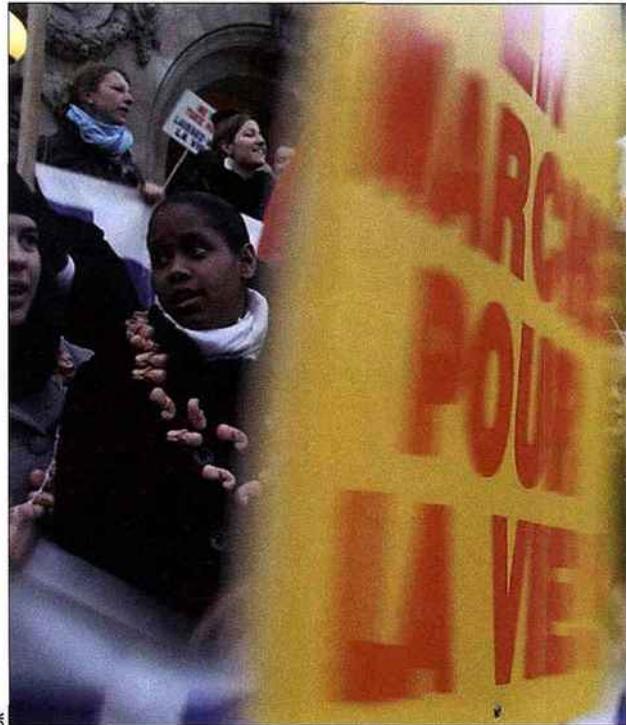
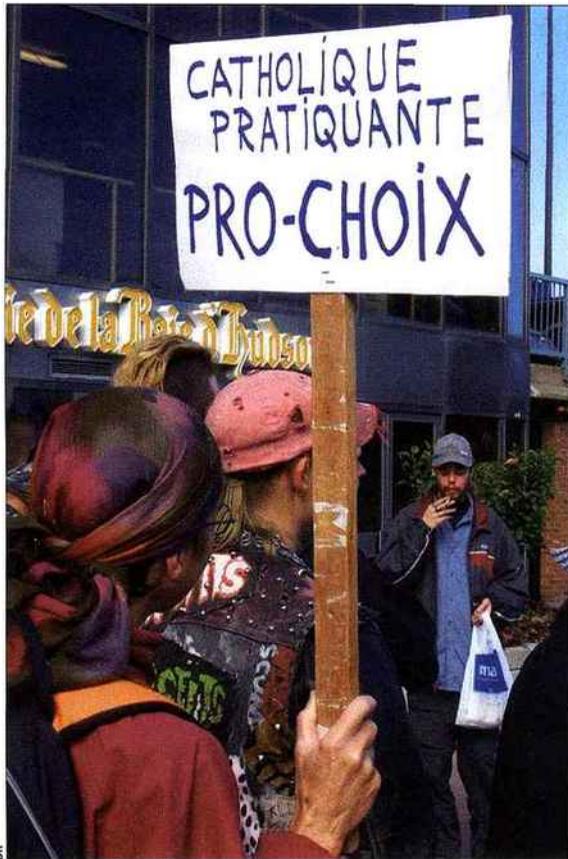
Officiellement, les choses sont très claires pour le catholicisme : l'avortement est un meurtre. Jean-Paul II l'affirme après d'autres dans *Evangelium vitae* dans un passage dont la solennité marque à l'évidence l'importance du sujet pour

« Officiellement, les choses sont très claires : l'avortement est un meurtre. »

le pape, mais surtout pour l'Église catholique dans son ensemble puisque les formules choisies semblent engager l'infaillibilité du magistère : « C'est pourquoi, avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses successeurs, en communion avec les évêques [...], je déclare que l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave, en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent. » (§62) Aucune exception à la règle de l'interdiction ne peut être opposée, sauf dans les cas où la vie de la mère est clairement en danger. Dans les faits, il est parfois difficile de faire admettre la réalité de ce danger aux opposants catholiques les plus résolus à l'IVG. Lors de l'affaire de Recife, en mars 2009, l'idée selon laquelle une fillette de neuf ans enceinte de jumeaux se trouvait en grave danger si on laissait la grossesse se poursuivre n'a pas semblé convaincre tout le monde (lire p. 20).

Cette ambiguïté se retrouve lorsqu'on évoque le cas de Gianna Beretta Molla, présenté comme exemplaire par l'institution catholique puisque cette femme médecin décédée à 39 ans en 1962 a été canonisée par Jean Paul II en 2004. Alors qu'elle est enceinte de deux mois, Gianna Beretta Molla, déjà mère de trois enfants, apprend qu'elle souffre d'un fibrome à l'utérus. Elle subit une opération, autorisée par les autorités ecclésiastiques qui prennent en compte la possibilité que le fœtus qu'elle porte en pâtisse. Mais elle demande au chirurgien de tout faire pour l'épargner. L'opération est donc partielle et la grossesse se poursuit. Gianna Beretta Molla donne naissance à une fille en bonne santé le 21 avril 1962. La biographie disponible sur le site Internet du Vatican conclut : « Le matin du 28 avril, malgré tous les efforts et les soins pour sauver aussi la mère, au milieu de douleurs indicibles, après avoir répété : " Jésus, je t'aime. Jésus, je t'aime ", elle meurt saintement. »

EMBRYON. Le viol n'est par ailleurs nullement considéré par l'Église catholique comme un élément suffisant pour rendre l'avortement licite. « L'enfant à naître n'est pas responsable du crime de son père, explique Pierre-Olivier Arduin, directeur de la commission bioéthique du diocèse de Fréjus-Toulon. Ajouter l'avortement au viol, c'est ajouter un trau-



“ Pour Augustin d’Hippone, il n’y avait pas d’âme avant la naissance.”

tion considèrent tous l’avortement comme un acte grave. Augustin d’Hippone, au IV^e siècle, ne pensait pas qu’il y eût vraiment une âme avant la naissance. Basile de Césarée, à peu près à la même époque, pensait au contraire que l’âme était présente dès le moment de la conception. Thomas d’Aquin (XIII^e siècle), qui fit longtemps référence, optait quant à lui pour le 40^e jour après la conception pour les garçons et le 80^e jour pour les filles, sans qu’on sache très bien à quoi était due cette différence de traitement. Jusqu’en 1869, la doctrine officielle de l’Église catholique a distingué l’avortement d’un fœtus inanimé (non encore suffisamment développé) et celui d’un fœtus animé, la peine d’excommunication étant réservée à ce dernier cas. « L’évidence de toujours » évoquée dans *Evangelium vitae* à propos du mo-

matisme à un autre. Le pari de la vie est meilleur pour tout le monde. »

La question de savoir à quel moment l’embryon doit être considéré comme un être humain à part entière est elle aussi réglée de manière radicale : « dès que l’ovule est fécondé, se trouve inaugurée une vie qui n’est celle ni du père ni de la mère, mais d’un nouvel être humain qui se développe pour lui-même ». Cette vision est présentée dans *Evangelium vitae* comme « une évidence de toujours » (§60). Elle s’appuie néanmoins sur « la science génétique moderne », laquelle « a montré que dès le premier instant se trouve fixé le programme de ce que sera ce vivant : une personne, cette personne individuelle avec ses notes caractéristiques déjà bien

déterminées ». En d’autres termes, la formation d’un nouvel ADN humain dès la conception confirmerait l’existence d’un nouvel être vivant. Serait ainsi résolue grâce à la science ce que les spécialistes de l’histoire des idées ont appelé la « querelle de l’animation », c’est-à-dire le débat sur le moment où Dieu insuffle une âme au petit d’homme dans le ventre de sa mère et où, par conséquent, et en traduisant en langage non théologique, il y aurait un nouvel être humain, l’avortement devenant alors homicide. Les solutions à ce problème théologico-juridique de l’animation ont varié au cours de l’histoire, même si les théologiens qui se sont penchés sur la ques-

tion considèrent tous l’avortement comme un acte grave. Augustin d’Hippone, au IV^e siècle, ne pensait pas qu’il y eût vraiment une âme avant la naissance. Basile de Césarée, à peu près à la même époque, pensait au contraire que l’âme était présente dès le moment de la conception. Thomas d’Aquin (XIII^e siècle), qui fit longtemps référence, optait quant à lui pour le 40^e jour après la conception pour les garçons et le 80^e jour pour les filles, sans qu’on sache très bien à quoi était due cette différence de traitement. Jusqu’en 1869, la doctrine officielle de l’Église catholique a distingué l’avortement d’un fœtus inanimé (non encore suffisamment développé) et celui d’un fœtus animé, la peine d’excommunication étant réservée à ce dernier cas. « L’évidence de toujours » évoquée dans *Evangelium vitae* à propos du mo-



Chronologie

2009

5 mars M^{gr} José Cardoso Sobrinho, archevêque de Recife et Olinda, annonce l’excommunication de la mère d’une fillette de 9 ans ayant avorté la veille de jumeaux dont elle était enceinte à la suite de viols répétés par son beau-père.

7 mars : Le cardinal Re, préfet de

la Congrégation pour les évêques, rappelle dans le quotidien *La Stampa* que « l’Église a toujours défendu la vie et doit continuer à le faire. » Une intervention perçue comme un soutien à M^{gr} Sobrinho.

13 mars : les évêques du Brésil font une mise au point qui remet en cause l’excommunication de la mère de la fillette. Réactions identiques en France, où des évêques reconnaissent publiquement un certain trouble.

15 mars : Publication, semble-t-il à la demande et avec l’approbation du cardinal secrétaire d’État Tarcisio Bertone, de l’article de M^{gr} Fisichella dans *l’Osservatore Romano* critiquant l’attitude de M^{gr} Sobrinho.

16 mars : Publication d’« éclaircissements » sur le site du diocèse de Recife en réponse à M^{gr} Fisichella : « Nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition pour éviter l’avortement afin de sauver les trois existences. »



ment où débute l'animation n'a donc pas toujours été aussi évidente, même si, encore une fois, l'avortement a été considéré avec une grande réticence par les chrétiens depuis le début, ce qui, dans le monde grec ou romain, était suffisamment original pour être remarqué par les contemporains. Pour étayer cette longue tradition de rejet, il est d'ailleurs souvent fait référence à la *Didachè*. Ce document chrétien datant du I^{er} siècle, sans valeur canonique mais que citent plusieurs Pères de l'Église, commande clairement : « Tu ne tueras point l'enfant par avortement et tu ne le feras pas mourir après sa naissance. »

Le choix de reconnaître l'existence d'une vie à part entière dès le moment de la conception conduit logiquement l'Église catholique à s'inquiéter très tôt du devenir des embryons. Elle exprime une réticence particulière – au-delà même

du refus de toute contraception dite « artificielle » – à l'égard des moyens de contraception abortifs comme le stérilet, lequel empêche la nidation de l'œuf et n'agit donc qu'une fois celui-ci formé. L'Église catholique refuse aussi que les embryons surnuméraires, produits dans le cadre de la procréation médicalement assistée, soient détruits ou – ce qui revient au même pour eux – soient utilisés à des fins de recherche médicale. Elle accorde également une attention particulière aux femmes ayant vécu des fausses couches. En revanche, il ne semble pas que le sort du très grand nombre d'embryons rejetés hors du corps des femmes dans les tous premiers jours d'une grossesse, parfois sans que personne ne s'en rende compte, ne suscite de débat passionné chez les théologiens. Selon certains médecins, ce serait pourtant près de la moitié des embryons qui

seraient ainsi naturellement expulsés. « Je comprends bien que le problème ne relève pas ici de l'avortement volontaire, concède le théologien belge dominicain Ignace Berten. Mais si l'on prend au pied de la lettre la doctrine catholique, c'est la moitié de l'humanité qui meurt ainsi dans ses premiers jours. J'aimerais bien que quelqu'un m'explique ce que cela veut dire théologiquement. Quel est ce Dieu qui permet la création d'autant de vies si elles sont promises à une destruction silencieuse quasi immédiate sans que personne n'y puisse rien ? »

ABUS DE LANGAGE. D'autres résultats, pertinents à analyser, sont généralement ignorés dans l'argumentaire catholique. Pour Francis Kaplan, qui s'appuie sur la recherche récente en embryologie, « l'embryon n'est pas le moins du monde autonome par rapport à la mère. Jusqu'à un certain stade de développement, on peut même dire qu'il n'est qu'une partie de la mère. Toutes ses fonctions vitales sont assurées par elle. Évo-

quer un être vivant distinct dans ce cas, c'est, à strictement parler, commettre un abus de langage. Comme lorsqu'on parle d'une main ou d'un œil "vivant" alors qu'il n'y a qu'une seule chose de vivant : l'ensemble du corps auquel ils se rattachent. » Et de rappeler que si l'on se contente de plonger un embryon dans un milieu nutritif, on n'aboutit qu'à un développement anarchique de cellules. C'est donc bien le corps de la mère, par un jeu physiologique extrêmement complexe, qui forme l'embryon. Ce dernier ne se développe pas de lui-même en suivant son « programme » ADN. « Le problème, poursuit Francis Kaplan, c'est que l'esprit humain est incapable de penser la continuité, le passage d'un état à un autre, ici du non-vivant au vivant. En décrétant que l'embryon est vivant dès le début, on simplifie les choses, mais on ne résout pas pour

“ C'est donc bien le corps de la mère, qui, par un jeu complexe, forme l'embryon.”

autant le problème. Et c'est normal puisqu'on ne peut pas le résoudre. Ici, les solutions sont d'ordre pratique, pas théorique. »

Par son questionnement sur le sens qui serait donné à l'avortement dans

nos sociétés contemporaines, l'Église catholique porte aussi aujourd'hui un message anthropologique original. Prenant à contre-pied la conception libérale qui assimile au progrès l'extension continue du domaine où s'exercent les libertés individuelles, certains responsables catholiques dénoncent régulièrement ce qu'ils désignent comme « l'illusion idéologique de l'auto-institution ». Celle-ci consiste à croire que les individus seraient en mesure de se construire seuls, tout en se laissant aller à leurs désirs, sans référence à des « valeurs objectives », en l'occurrence la loi de Dieu, qui recoupe la « loi naturelle inscrite dans le cœur de tout homme ». La décision d'avorter, comme la revendication du droit à l'euthanasie active ou à l'homoparentalité, relèveraient ain-



avril-mai : Certains membres de l'Académie pour la vie écrivent à M_{gr} Fisichella pour lui demander de corriger ses positions. Une lettre est également envoyée au cardinal Levada, président de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

11 juillet : « Clarification » de la Congrégation pour la doctrine de la foi, publiée dans *l'Osservatore Romano*. Cet texte vise à dissiper la « confusion »

créée par « la manipulation et l'instrumentalisation » de l'article de M_{gr} Fisichella.

2010

11 au 11 février : Assemblée plénière de l'Académie pontificale pour la vie. Les jours précédant cette assemblée, des textes d'une grande virulence circulent qui laissent à penser que M_{gr} Fisichella pourrait être poussé à la démission.

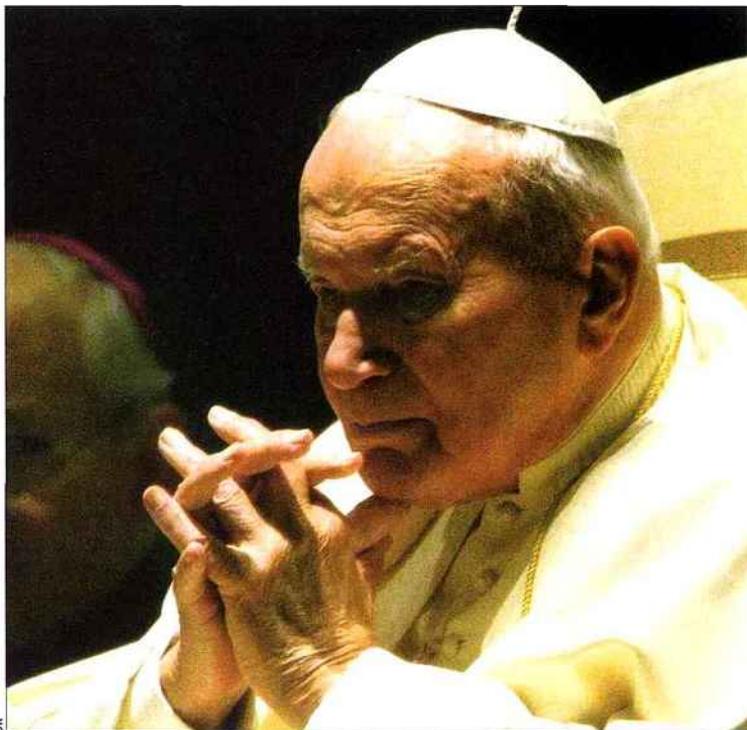
16 février : diffusion publique d'une déclaration de cinq membres de l'Académie pontificale pour la vie qui réclament le remplacement de M_{gr} Fisichella à la tête de l'institution.

22 février : mise au point du père Federico Lombardi, directeur du bureau de presse du Saint-Siège, qui regrette que la déclaration du 16 février ait été rendue publique par ses auteurs.

si d'un refus plus ou moins conscient de faire place à ce qui vient contredire radicalement cette illusion. Pour l'avortement: l'apparition d'une vie nouvelle dans le corps de la femme alors même que le désir d'avoir un enfant n'est pas évident pour elle. La reconnaissance législative du droit à l'IVG serait un événement majeur de l'histoire culturelle et politique inaugurant la domination d'une idéologie libérale détachée de toute référence objective, livrant les plus faibles (ici les embryons ou les fœtus) aux désirs des plus forts (celles ou ceux qui prennent la décision de l'avortement). Où l'on retrouve la fameuse « culture de mort » de Jean Paul II. Certains intellectuels catholiques, tel le prêtre belge Michel Schooyans, se sont faits une spécialité de ce type d'analyse, allant jusqu'à soupçonner des institutions internationales comme l'ONU de préparer des génocides à grande échelle à travers la promotion du droit de choisir⁽³⁾. Ils ne constitueraient cependant, selon les termes d'un observateur, « que la pointe la plus extrême et sans nuance de la position défendue par Benoît XVI ».

RÉALITÉS. Cette explication culturelle à grande échelle, comme bien d'autres théories générales dans le domaine social, se heurte pourtant à quelques réalités. Peut-on sérieusement soupçonner une femme choisissant d'avorter d'irresponsabilité consumériste lorsqu'elle se trouve dans une réelle situation de détresse devant la perspective de la naissance d'un enfant non désiré? « Nous ne pouvons pas être opposés à l'avortement si nous ne réfléchissons pas en même temps à la manière concrète d'accueillir la vie », concède Pierre-Olivier Arduin. Mais au-delà d'aides ponctuelles, par exemple lors de la grossesse, quels sont les organismes militant contre l'avortement qui, aujourd'hui, sont capables d'assumer au long cours la responsabilité morale (et concrète) du suivi des femmes qui donnent naissance à des enfants sans avoir la possibilité économique ou psychologique de leur assurer un minimum d'éducation et d'amour⁽⁴⁾?

La cause anti-avortement a pris une place centrale dans certaines franges de l'Église. Dans certains pays, elle est l'un des rares enjeux susceptibles de mobiliser les foules catholiques. Des centaines de milliers de personnes – un million, dit-on – ont défilé à Madrid le 17 octobre dernier à l'appel d'organisations catholiques contre un projet de loi visant à étendre le droit à l'IVG. Régulièrement, on se demande si des parle-



mentaires catholiques ayant voté en faveur de lois favorables à l'extension du droit à l'IVG peuvent encore être admis à la communion. Aux États-Unis, Patrick Kennedy, l'un des neveux de l'ancien président, élu démocrate au Congrès et favorable au droit à l'IVG, a été prié par son évêque de s'abstenir de se présenter à l'eucharistie. En Espagne, Mgr. Juan Antonio Martínez Camino, le secrétaire général de la Conférence épiscopale, a lui aussi prévenu les responsables

« La décision de faire la guerre n'est pas soumise, elle, à la peine d'excommunication. »

politiques qu'ils ne pourraient plus recevoir la communion s'ils votaient le projet de loi gouvernemental sur l'IVG. On peut simplement constater que ces évêques se montrent bien plus stricts envers ces parlementaires qu'envers ceux qui votent, par exemple, en faveur de la guerre dans des pays lointains. L'explication canonique à cette différence de traitement existe. La décision de faire la guerre, contrairement à celle de permettre un avortement direct, n'est pas en soi soumise à la peine d'excommunication. Cet état de choses peut aussi troubler les consciences catholiques.

IDENTITÉ. Pour Ignace Berten, « la cause anti-avortement est aussi un symbole autour duquel s'est construite une identité. Ses défenseurs ont peut-être l'impression que s'ils cèdent quoi que ce soit sur ce point, plus rien ne sera contrôlable du point de vue éthique. » Se pose aussi la question plus large de savoir si la no-

tion de « vie » à laquelle se rapportent les textes et interventions du magistère n'est pas devenue ces dernières années une sorte de formule magique derrière laquelle se réfugier lorsque les enjeux moraux et théologiques deviennent trop complexes. Se pose alors la question d'une possible dérive vers ce qu'on pourrait qualifier d'idolâtrie de la vie biologique. En voulant promouvoir à tout prix la vie, l'Église catholique serait ainsi en train de devenir... païenne. L'idée peut sembler grotesque. Il n'empêche que certains catholiques parmi les plus engagés dans ce qu'ils considèrent comme le combat « pour la vie » sont suffisamment sensibles à ce risque pour y avoir réfléchi. Pierre-Olivier Arduin rejette en bloc l'accusation: « le discours de l'Église catholique sur la vie est au contraire très équilibré. Pie XII, dans un discours de 1954, défendait déjà l'idée que les efforts en médecine de réanimation étaient parfois disproportionnés. Dans un autre registre, le catholicisme rend aussi hommage à ses martyrs, qui ont par définition choisi de quitter la vie pour défendre leur foi... » ■

1. *L'Embryon est-il un être vivant?* Francis Kaplan, éd. du [Félin] 2008

2. *Evangelium vitae*, §12. La notion de structure de péché est développée dans l'encyclique *Sollicitudo rei socialis* (1987).

3. Lire par exemple *Le Terrorisme à visage humain*, ed. François-Xavier de Guibert, 2008.

4. Contactés pour cet article, les responsables de l'Alliance pour les droits de la vie (ADIV), l'une des principales organisations françaises opposées à l'IVG, n'ont pas souhaité répondre aux questions de TC.